



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

**SERVICE : DIRECTION GENERALE des
SERVICES TECHNIQUES**

Affaire suivie par : Laurent VIGIÉ

N°D2026-183-DGST

OBJET : ACQUISITION DE 40 ARCEAUX DE STATIONNEMENT POUR VELOS

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2026B37DGS en date du 09 avril 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2021A-15-AGJ en date du 25 février 2021 relative à la prise de compétence « Mobilité » par Fumel Vallée du Lot conformément à la loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 ;

Considérant le schéma directeur des mobilités douces élaboré par la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot, visant à encadrer et orienter le développement de la politique cyclable sur son territoire par le biais d'actions et services à mettre en place, comme le stationnement, le jalonnement, la signalétique, la communication... ;

Considérant la nécessité d'organiser et d'équiper le stationnement des vélos sur le territoire la Communauté de Communes ;

Considérant la proposition commerciale faite par l'entreprise Atelier des Fleurons, d'un montant de 5 600 €/HT, soit 6 720 €/TTC, pour l'acquisition de 40 arceaux vélos afin de sécuriser le stationnement des cyclistes sur notre territoire ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De valider le devis de l'entreprise Atelier des Fleurons, 305 route de la gare 47140 Trentels d'un montant de 5 600 €/HT, soit 6 720 €/TTC, pour l'acquisition de 40 arceaux de stationnement vélos.

2°) – De signer le devis ;

3°) – Précise que les crédits sont prévus au budget général 2026.

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com

AR Prefecture

047-200068930-20260812-D26_DGST_183-AR

Reçu le 13/08/2026

Publié le 13/08/2026

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, 12 août 2026



Le Président,
Jean-Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 13 août 2026
Reçu en Sous-Préfecture le : 13 août 2026
Publié ou Notifié le : 13 août 2026

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com